

## Décision N° 133 / 2023

**OBJET** : FINANCES – Exercice 2023 – Budget principal de la commune - Emprunt Environnemental et Social de 1 290 000 € auprès de la Société Générale - Financement de divers travaux d'investissement.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

**Vu** les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

**Vu** l'accord de Monsieur le Directeur de la Société Générale nous précisant que la Société Générale était en mesure de nous accorder un prêt Environnemental et Social de 1 290 000 euros destiné à financer divers travaux d'investissement.

### DECIDE

**Article 1:** Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon est invité à contracter auprès de la Société Générale un emprunt Environnemental et Social d'un montant total de 1 290 000.00 d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes:

- **Montant : 1 290 000,00 (un million deux cent quatre vingt dix mille) euros**

Le prêt est consenti jusqu'au 27/12/2039 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 27/12/2024.

- **Phase de mobilisation : oui**

- o Nominal : 1 290 000 €
- o Début : Date de signature du contrat
- o Fin : 27/12/2024
- o Intérêts: Euribor\* 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement) + 0.70%
- o Commission de non utilisation : De la signature du contrat jusqu'à la consolidation, une commission de 0.10% l'an est perçue semestriellement où à la fin de la phase de mobilisation à terme échu sur l'encours moyen non utilisé. \* floorés à zéro

- **Phase de consolidation :**

D'un commun accord entre la Société Générale et la ville de VILLENEUVE LEZ AVIGNON, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » Environnement et Social sur le contrat « Taux Fixe de Marché » selon les conditions présentées ci-dessous :

- Montant : 1 290 000 €
- Date de départ : 27/12/2024
- Maturité : 27/12/2039 (15 ans)
- Amortissement : Linéaire (capital constant)
- Périodicité : Trimestrielle
- Base de calcul : exact/360

- **Taux d'intérêts :**

Chaque périodicité du 27/12/2024 au 27/12/2039 : **3.44%**

- **Soulte de rupture des conditions financières :**

Une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client dans un certain nombre de cas et selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire.

Article 2: Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen, et est habilitée à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON, le 27 / 12 / 2023

Pour Madame le Maire,



Président délégué aux Finances

**François ZANIRATO**

**Hôtel de Ville**

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex  
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : [mairie@villeneuvelezavignon.fr](mailto:mairie@villeneuvelezavignon.fr)  
[www.villeneuvelezavignon.fr/ville](http://www.villeneuvelezavignon.fr/ville)

Accusé de réception en préfecture  
030-213003510-20231227-133-2023-AU  
Date de télétransmission : 04/01/2024  
Date de réception préfecture : 04/01/2024